

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Ketia Dorcent](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a5330d63ff0211a7b01a8b24>

Date d'obtention : 2024-04-04 01:42:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'ai appris qu'il est important de suivre les étapes de la grille d'évaluation de l'incident lors d'une dénonciation de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation changera ma façon d'intervenir auprès des jeunes dans des situations de sextage. En d'autres mots, elle enlignera efficacement mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à ne pas poser de question à l'instigateur afin de ne pas entraver l'enquête des policiers.